

**MORANNES-SUR-SARTHE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**4 OCTOBRE 2016**

Le 4 octobre 2016, le conseil municipal de la commune de MORANNES-SUR-SARTHE (convoqué le 28 septembre 2016), secrétaire de séance Mme Françoise MOGUET, s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LE SOPERATIONS DE DEPANNAGE REALISEES ENTRE LE 01/09/2015 ET LE 31/08/2016 SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.** Le conseil accepte de payer le fonds de concours relatif aux travaux d'entretien d'éclairage public réalisés du 1/9/2015 au 31/8/2016. Coût des travaux : 4.755,10 € TTC. Montant du fonds de concours à verser : 3.566,33 € TTC.
- **TAXE D'AMENAGEMENT – APPLICATION DU OU DES TAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE.** Le conseil décide d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le taux de 3% sur l'ensemble du territoire de MORANNES SUR SARTHE à l'exclusion des Zones d'activités (secteurs UY, UYa, 1AUya) pour lesquelles un taux de 1% est institué.
- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENTREES D'AGGLOMERATION DE CHEMIRE SUR SARTHE – CHOIX DE L'ENTREPRISE.** Ce marché est confié à l'entreprise SAS Luc DURAND (49220 PRUILLE), entreprise ayant obtenu la meilleure note conformément au règlement de consultation, pour un montant HT DE 30.348,40 €.
- **ADOPTION DU PROJET DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE.** Le conseil municipal donne un accord de principe au projet de statuts de la nouvelle communauté de communes Anjou Loire et Sarthe.
- **ADOPTION DE LA REPARTITION DES SIEGES DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE.** Le conseil municipal donne un accord de principe sur la composition du futur conseil communautaire de la CCAS. Ce Conseil Communautaire comportera 44 sièges dont 3 pour MORANNES SUR SARTHE.
- **PROPOSTION DE MODIFICATION DE L'ANNEXE AU PROJET DE SATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ANJOU LOIRE ET SARTHE :** Le Conseil Municipal demande que soit rajoutée dans la liste des équipements touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire de l' « annexe au projet de statuts de la CCALS » la liste des équipements de cette nature pour MORANNNES SUR SARTHE ainsi que le projet de réouverture et réhabilitation du chemin de halage.
- **RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LE SINISTRE COULEE DE BOUES A L'AUNIAU DU 28/05/2016 :** Le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en justice pour défendre la commune dans cette affaire et à choisir un avocat parmi la liste proposée par l'assureur responsabilité civile de la commune.
- **NOM DE PARCELLE SUR LE TERRITOIRE DE CHEMIRE SUR SARTHE :** Le conseil accepte de donner le nom de « le Pruget » à la division de la parcelle 265 de CHEMIRE SUR SARTHE.

Affichage, le 11 octobre 2016.